

Indépendance de la fonction publique

Il convient d'assurer l'indépendance de la fonction publique en garantissant la sécurité d'emploi, des traitements et des pensions des fonctionnaires qui seraient nommés suivant des critères de compétence professionnelle par une commission autonome de la fonction publique. Seule la Commission autonome de la fonction publique serait habilitée à relever les fonctionnaires de leurs fonctions.

Droit à la propriété

Une constitution approuvée par un organe législatif librement élu doit garantir le droit de l'individu à la propriété et le droit de jouir des avantages d'ordre socio-économique et culturel qu'offre la société.

Elections libres et régulières

La constitution nationale doit stipuler, entre autres, que les citoyens de l'Etat membre participant ont le droit de participer, dans leur pays, à des élections libres et régulières au scrutin secret et au suffrage universel des adultes. Dans le même esprit, le citoyen de chaque Etat membre participant a le droit de briguer une charge publique et de prendre part aux affaires de l'Etat. La présence d'observateurs internationaux est souhaitable dès lors qu'elle renforcera la crédibilité du processus électoral et des résultats.

Protection contre les arrestations et la détention arbitraires

Aucun citoyen ne doit faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire sans jugement, ou être soumis à d'autres formes de traitement cruel ou inhumain. Des dispositions relatives à l'habeas mandamus et à l'habeas corpus devraient figurer dans les codes ou lois nationaux. Les services d'assistance judiciaire à ceux qui ne peuvent pas s'offrir des services juridiques devraient être financés sur les deniers publics. Tous les pays africains participants devraient supprimer de leurs codes toute loi autorisant la détention sans procès.

Condition de la femme

Toutes les lois en vigueur discriminatoires à l'égard des femmes devraient être abrogées et des instruments et mécanismes juridiques garantissant et sauvegardant leurs droits devraient être adoptés. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devrait être ratifiée et appliquée par tous les pays africains.

Jeunesse et éducation

L'avenir de l'Afrique sera entre les mains de la jeunesse d'aujourd'hui. Les systèmes d'enseignement devraient incorporer dans leurs programmes l'enseignement des valeurs, des cultures, de l'histoire, de la philosophie africaine, etc. La recherche sur les lettres et les arts africains devrait bénéficier d'autant d'attention que la recherche scientifique et technologique. Compte tenu de l'augmentation constante des coûts de l'enseignement, des stratégies devraient être élaborées pour assurer une instruction de base à tous les jeunes. L'instruction est une condition préalable à la pleine et effective participation des populations au processus démocratique et il ne faudra épargner aucun effort pour éliminer l'analphabétisme.

Représentation proportionnelle

S'agissant du mécanisme électoral susceptible d'assurer la participation maximale de tous les groupes à la conduite de leurs affaires, le principe de la représentation proportionnelle devrait être adopté, eu égard à la situation particulière de chaque pays. Le principe de la représentation proportionnelle devrait être appliqué dans le cadre des élections législatives. Afin de favoriser la stabilité dans la gestion des affaires nationales, les gouvernements devraient faire en sorte que, dans les nominations, il soit dûment tenu compte du principe de la répartition équitable aux niveaux central, régional et local.

Frontières nationales

Pour rétablir et maintenir la stabilité le long des frontières nationales, chaque nation africaine doit conclure séparément des traités bilatéraux avec chacun de ces voisins directs.

Droits syndicaux

Afin d'assurer la paix et l'harmonie du travail qui constituent des conditions préalables à la croissance et au développement économique, tous les gouvernements devraient respecter les droits syndicaux en conformité avec les conventions et les recommandations de l'OIT.

DEVELOPPEMENT

L'Afrique doit souscrire à certains principes fondamentaux en vue de définir une orientation commune du développement au titre du processus de la CSSDCA.

- i) Le développement fondé sur l'autosuffisance est la seule base viable - dans les conditions de l'Afrique - susceptible d'assurer au continent une croissance économique autonome;
- ii) L'intégration physique et économique rapide du continent africain est la condition sine qua non de la survie économique de l'Afrique au XXI^e siècle, de sa transformation socio-économique et de sa compétitivité par rapport au reste du monde.
- iii) La dépendance à l'égard de la production de produits de base uniquement pour l'exportation est l'une des causes majeures de la crise économique de l'Afrique. Une diversification efficace aussi bien horizontale, dans le sens de l'élargissement de la base de production, que verticale dans l'optique du traitement et de la commercialisation des produits est indispensable à la transformation socio-économique des économies africaines.

- iv) La participation populaire ainsi que l'égalité de chances et d'accès aux emplois doivent être encouragées et soutenues en tant que base essentielle pouvant permettre d'atteindre les objectifs et les stratégies de développement de l'Afrique.
- v) Partenariat dans le développement au niveau national : Dirigeants et administrés doivent partager la responsabilité des divers aspects du développement. Les dirigeants doivent, par leur vision, indiquer l'orientation du développement.

La "calebasse" du développement est la raison d'être du processus de la CSSDCA. Les mesures collectives, à l'échelle du continent, doivent être orientées vers un mécanisme de développement qui incarne l'Africain. Une mise en service maximale des énergies et des initiatives des populations en libérant et en développant leur créativité ainsi qu'en accroissant leur capacité à participer à la définition et à la réalisation des objectifs de développement; la CSSDCA devrait déboucher sur un développement authentiquement centré sur l'homme.

Les mesures en matière de développement de l'Afrique doivent viser à court terme à la lutte pour la survie immédiate du continent, afin de faire face aux impératifs à long terme plus écrasants de la transformation socio-économique. Par nécessité pragmatique, le processus de la CSSDCA ne devrait, pour avoir des chances de succès, traiter qu'un nombre réduit de questions qui seraient toutefois essentielles.

Les mesures ci-après sont recommandées pour donner effet à ces principes.

Mise en valeur des ressources humaines

Les populations sont tant les agents que les bénéficiaires souhaités du développement. Le développement de l'Afrique est principalement entravé par l'inadéquation des moyens humains. Les mesures prioritaires du continent, dans le cadre de la CSSDCA, devraient mettre en lumière les éléments pertinents de la Déclaration de Khartoum sur le développement axé sur l'homme et de la Déclaration de Maurice sur l'éducation. Le processus de la CSSDCA devrait, en

outre, inclure les grandes priorités collectives à l'échelle du continent dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines énoncées ci-après :

1. Adoption de programmes visant à éliminer l'analphabétisme dans tout le continent d'ici à l'an 2000.
2. Augmentation des ressources financières destinées à l'enseignement et à la formation par la réaffectation au secteur d'une proportion importante des ressources consacrées à l'heure actuelle aux dépenses militaires.
3. Adoption de systèmes nationaux fondés sur le mérite individuel et fixation de niveaux convenables d'incitations et de rémunération des cadres techniques et des fonctionnaires africains afin de contribuer à freiner l'exode des compétences.
4. Introduction de la science et de la technique dès les premières années de l'enseignement.
5. Amélioration générale de la qualité de l'enseignement et mise au point de systèmes de contrôle pour garantir le maintien de la qualité.
6. Adoption de politiques claires de préférence de l'emploi des compétences africaines, ce qui favorisera le perfectionnement d'un nombre minimal indispensable de cadres techniques susceptibles d'assurer la relève du personnel étranger qui, à l'heure actuelle, coûte à l'Afrique plus de 4 milliards de dollars E.-U. par an.
7. Promotion de la formation professionnelle et de la formation aux affaires ainsi que des compétences en gestion.
8. Promotion de l'utilisation des institutions régionales et sous-régionales actuelles et futures qui servent de centres d'excellence et du soutien à ces institutions.

9. Création d'une banque de ressources humaines pour l'Afrique servant à faciliter le partage des ressources.
10. Mise en oeuvre de la Déclaration de Maurice sur l'éducation.
11. Harmonisation des politiques d'enseignement du continent afin d'améliorer la qualité et d'accroître l'utilité de l'enseignement à tous les niveaux.
12. Les pays africains devraient mettre en commun leurs ressources pour assurer une formation spécialisée et développer les programmes d'échanges d'étudiants, en particulier pour la formation linguistique; les pays dont les universités sont sous-utilisées devraient offrir des possibilités aux autres à un coût symbolique.

Renforcement des institutions et développement

Les mesures collectives à l'échelle du continent, coordonnées en matière de renforcement des institutions, doivent d'abord viser les aspects suivants : développement des capacités dans le domaine de l'administration des affaires publiques; promotion et développement de l'aptitude à diriger chez ceux qui en présentent les dispositions; mesures tendant à inverser le déclin et à accroître l'efficacité de l'administration en Afrique, qui doit demeurer le pivot des politiques et stratégies concernant à la fois le processus du gouvernement et l'orientation du développement économique. Des mesures particulières sous l'égide de la CSSDCA doivent être axées sur un développement global de l'esprit d'entreprise africain. La stratégie de développement de cet esprit d'entreprise devrait être soutenue par un encouragement et un soutien actifs de l'Etat couvrant un vaste échange de visites entre chefs d'entreprise et par une forme de coopération technique entre pays africains. Les efforts de promotion de l'esprit d'entreprise doivent aller de pair avec des mesures de politique générale délibérées pour le développement des capacités institutionnelles endogènes, notamment des services de consultants privés, techniques et autres. Il y a lieu de renforcer les associations professionnelles continentales appropriées. Il faut également envisager des restrictions à trois niveaux dans l'utilisation de certains

services de consultants : consultants nationaux, consultants continentaux et autres. Les services de consultants nationaux seront utilisés pour toute tâche comportant les deux dernières catégories.

Il faudra procéder à un changement d'approche majeur qui conduira à l'institution de l'obligation de rendre compte, de la primauté du droit, de la liberté d'information et d'expression, et à la recherche de systèmes modernes de gestion. Entre autres mesures, on pourrait citer l'établissement d'un système d'orientation des dirigeants aux niveaux des ministres et des cadres supérieurs et l'adoption de la Charte africaine de la participation populaire au développement. De nombreuses sections du présent document comportent d'autres recommandations.

Transformation économique de l'Afrique

Il est nécessaire de mener à terme une restructuration complète des économies africaines afin d'assurer à long terme la combinaison judicieuse d'une agriculture diversifiée avec l'industrialisation en tant que base pour un développement rationnel de l'Afrique.

Tout développement viable à long terme doit de plus en plus s'appuyer sur les applications scientifiques et technologiques. Il convient d'amener les écoles et les institutions d'enseignement à mettre davantage l'accent sur les matières scientifiques. Par ailleurs, étant donné que, pour l'essentiel, la technologie est l'apanage des sociétés transnationales qui semblent la conserver jalousement, les pays africains devraient lancer des programmes et élaborer des politiques pour la mise au point de techniques locales. Pour ce faire, il faut investir massivement dans la recherche-développement (R-D).

Les pays africains doivent adopter des politiques économiques libérales susceptibles d'attirer des capitaux, facteur de production qui fait cruellement défaut aux pays africains. Tout en encourageant la privatisation et le désengagement de l'Etat des entreprises publiques, la priorité doit être accordée aux entrepreneurs africains locaux et, le cas échéant, ils doivent être aidés à reprendre en main les entreprises privatisées.

Ce processus global vise en partie à permettre à l'Afrique de mobiliser des ressources sans lesquelles sa survie et son développement seront compromis.

Pour que l'Afrique réalise un taux de croissance qui favorise la transformation économique, il faudra qu'elle adopte des politiques et mesures qui visent en premier lieu à mobiliser les propres ressources du continent, et ensuite à offrir des avantages en vue d'attirer des investissements tant locaux qu'étrangers. Des mécanismes spécifiques, tels qu'un système international de notification des fuites de capitaux, visant à rapatrier en Afrique les ressources humaines et financières du continent doivent être mis au point.

Au cours de cette transformation, des mesures visant à résorber le chômage en moyen d'actions telles que l'injection massive de ressources dans les secteurs privé et non structuré doivent être élaborées.

Mobilisation des ressources financières

Le processus de la CSSDCA doit, en toute priorité, tendre à mobiliser des ressources financières pour le développement socio-économique et la coopération en Afrique, notamment en avançant une position collective à l'échelle continent sur la dette extérieure insupportable de l'Afrique. Les mesures de réorientation favorable de la politique de la dette, prises par les principaux créanciers à l'égard de certains pays débiteurs, constituent une base réaliste pour l'application de meilleures stratégies visant à atteindre les objectifs de la Position commune africaine sur la dette extérieure adoptée au sommet extraordinaire de l'OUA en 1987.

Dans le cadre des efforts accrus à déployer pour mobiliser les ressources intérieures, il conviendra de prévoir le contrôle de la consommation excessive et l'adoption de mesures en faveur de l'épargne intérieure.

Le processus de mobilisation des ressources financières de l'Afrique devrait également englober des mesures collectives en vue de trouver un terrain d'entente opérationnel entre les PAS soutenus par le FMI et la Banque mondiale en Afrique et le CARPAS tel qu'il a été adopté par les dirigeants africains. Il

faut par ces mesures rechercher des modifications dans les conditionnalités des prêts du FMI (à l'Afrique) devant comporter un important soutien net à la balance des paiements et prévoir une plus grande marge de manoeuvre des gouvernements africains.

Des stratégies appropriées doivent être adoptées en vue de mesures globales collectives pour inverser la sortie nette de ressources financières de l'Afrique sur la base d'un moratoire à conclure sur la dette extérieure et de meilleurs arrangements avec les organismes multinationaux de prêts. La promotion de projets communs par deux ou plusieurs pays participants en vue du financement de sources extérieures/intérieures est une mesure plus pratique de mobilisation des ressources. La politique du crédit de la Banque africaine de développement s'agissant des projets communs de différents Etats souverains devrait être réexaminée afin de concevoir un mécanisme pour octroyer des prêts substantiels à de tels projets.

L'effet conjugué des diverses politiques concernant la mobilisation des ressources financières devrait être de rétablir la capacité d'importation de l'Afrique pour le nécessaire redressement à court terme et le développement du secteur des facteurs de production intérieurs en vue de la transformation socio-économique à long terme.

Développement agricole et autosuffisance alimentaire

Le développement socio-économique de l'Afrique passe forcément par la transformation du secteur agricole par l'amélioration de la production agricole et de l'autosuffisance alimentaire en vue de faire, dans la mesure du possible, de l'Afrique un continent exportateur de produits alimentaires. La stratégie pour atteindre cet objectif consiste à permettre au continent de parvenir à l'autosuffisance alimentaire aussi bien à court qu'à long terme.

Cette stratégie est conforme au Plan d'action de Lagos et au Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique. Nous préconisons donc leur mise en oeuvre intégrale et effective.